

# VILLE DE PONTOISE

Direction Générale des Services  
Administration Générale  
PG/MN/CB 2012

Le 03 FEV. 2012

*Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,*

*Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-10 et suivants du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous inviter à la prochaine séance du conseil municipal qui se tiendra le :*

**JEUDI 9 FEVRIER 2012  
À 20 H 30  
A L'HOTEL DE VILLE – SALLE DU CONSEIL**

*L'ordre du jour de nos délibérations sera le suivant :*

Désignation du secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 12 décembre 2011.

## **I – POUR INFORMATION**

## **II - DOSSIERS SANS DEBAT** (Art. 10 du règlement intérieur)

2- 1 Dissolution du Syndicat Mixte d'Etudes et de Réalisation du Contrat de Rivière de la Viosne

2- 2 Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise - relais assistantes maternelles

2- 3 Convention de moyens et d'objectifs des permanences du service Accueil Conseil Ecoute Parents Enfants (ACEPE – SAUVEGARDE 95) à l'Espace Larris-Maradas



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

### **III- DOSSIERS AVEC DEBAT** (Art. 10 du règlement intérieur)

- 3- 1 Protocole transactionnel de fin de contrat de Monsieur Corbalan
- 3- 2 Subvention exceptionnelle au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée de la Viosne
- 3- 3 Réhabilitation d'un terrain sportif de proximité au sein du quartier des Louvrais – Demande de subvention au titre de la Convention Régionale de Renouvellement Urbain auprès de la Région Ile-de-France
- 3- 4 Renouvellement de la convention triennale du label « Information Jeunesse »
- 3- 5 Modalités d'achat et de distribution du « Pass'Local »
- 3- 6 Lancement de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- 3- 7 Mise en sécurité et réhabilitation de la cathédrale Saint Maclou – Approbation du programme prévisionnel d'études et de travaux et demandes de subventions
- 3- 8 Actualisation du dispositif d'accueil des collégiens exclus

### **IV - NOTES D'INFORMATION**

- 4- 1 Informations sur les décisions du maire prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, du n° 438/2011 au n° 007/2012.

### **V - QUESTIONS DIVERSES**

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, l'expression de mes salutations distinguées.



*Philippe HOUILLON*  
Maire